

Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Technicien-ne en sciences de la vie et de la terre, session 2023, dans l'académie de LYON.

Le directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon ,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de LYON, au titre de l'année 2023 ;

DÉCIDE :

Article unique : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Technicien-ne en sciences de la vie et de la terre, au titre de l'année 2023, dans l'académie de LYON :

Madame MONEGAT Carole, ingénieure d'études hors classe, présidente, Institut National des Sciences Appliquées Lyon, Villeurbanne.

Madame MAILLART Margarethe, technicienne de recherche et de formation de classe normale, experte, Ecole Normale Supérieure de Lyon, Lyon.

Monsieur COLLET Cedric, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, Rectorat de l'académie de Grenoble, Nyons.

Monsieur FROMAGE Jordan, technicien de recherche et de formation de classe normale, Rectorat de l'académie de Lille, La Madeleine.

Madame VIALAR Armelle, inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale hors classe, Rectorat de l'académie de Lyon, Lyon.

Monsieur LAABID Driss, technicien de recherche et de formation de classe normale, suppléant, Université Claude Bernard Lyon 1, Lyon.

Fait à Villeurbanne, le 12/05/2023
et par délégué
Le Directeur Général
des Services

Frédéric DESPRES